

# Table des matières

	PAGES
<b>Introduction – Vers une protection « systématisée » des personnes vulnérables? . . . . .</b>	7
Caroline BOITEUX-PICHERAL	
<b>I. Les origines du questionnement . . . . .</b>	8
A. LE DÉVELOPPEMENT DES RÉFÉRENCES À LA VULNÉRABILITÉ . . . . .	9
B. L'AMPLEUR DES DÉBATS AUTOUR DE LA VULNÉRABILITÉ . . . . .	11
<b>II. Le sens du questionnement . . . . .</b>	15
A. LES ENJEUX HERMÉNEUTIQUES . . . . .	16
B. LA PERSPECTIVE SYSTÉMIQUE . . . . .	21
<b>III. Le cadre du questionnement . . . . .</b>	24
A. LE CHAMP MATÉRIEL ET TEMPOREL DE L'ÉTUDE . . . . .	24
B. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE DU SUJET . . . . .	28

## I<sup>re</sup> PARTIE

### UN CONCEPT À LA SUBSTANCE PLURIELLE

<b>Les variations autour des formes de vulnérabilité reconnues en droit européen des droits de l'homme . . . . .</b>	33
Alexandre PALANCO	
<b>I. L'identification hybride de la vulnérabilité. . . . .</b>	35
A. L'APPUI PRINCIPAL DE LA QUALIFICATION SUR L'APPARTENANCE À UNE CATÉGORIE . . . . .	36
1. Un appui exclusif justifié par la nature du contentieux devant le Comité européen des droits sociaux. . . . .	36
2. Un appui principal par le recours aux principes géné- raux devant la Cour européenne des droits de l'homme. . . . .	39
B. L'APPUI DIVERSIFIÉ DE LA QUALIFICATION SUR L'APPROCHE INDIVIDUELLE . . . . .	43

1. Le recours confirmatif . . . . .	44
2. Le recours completif . . . . .	46
3. Le recours supplétif . . . . .	47
<b>II. L'identification différenciée de la vulnérabilité . . . . .</b>	<b>50</b>
A. LA GRADATION DE LA VULNÉRABILITÉ ENTRE LES CATÉGORIES . . . . .	51
1. La gradation par contingence devant le Comité européen des droits sociaux . . . . .	51
2. La gradation par cumul de vulnérabilités devant la Cour européenne des droits de l'homme . . . . .	53
B. LA DIFFÉRENCIATION FONDÉE SUR LES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES . . . . .	56
1. La modulation de la vulnérabilité de la catégorie par les caractéristiques individuelles . . . . .	56
2. La gradation de la vulnérabilité établie par un faisceau de caractéristiques individuelles . . . . .	59

## **La dialectique des sources dans la caractérisation de la vulnérabilité en droit européen des droits de l'homme** . . . . . 63

Aurélia SCHAHMANECHE

<b>I. La prise en compte variable des sources lors du constat de vulnérabilité . . . . .</b>	<b>68</b>
A. LE RECOURS PRIVILÉGIÉ À LA JURISPRUDENCE ANTÉRIEURE . . . . .	68
1. Une utilisation classique . . . . .	68
2. Une utilisation servant au développement des méthodes d'identification de la vulnérabilité . . . . .	71
B. LE RECOURS ASSEZ MARGINAL À DES SOURCES EXTERNES . . . . .	74
1. Une utilisation limitée à plusieurs titres . . . . .	75
2. Un recours servant plutôt à justifier un besoin de protection spéciale . . . . .	80
<b>II. Le rôle ambivalent des sources dans la définition de la notion de vulnérabilité . . . . .</b>	<b>83</b>
A. LA DÉLIMITATION ÉQUIVOQUE DES CONTOURS CONCEPTUELS DE LA VULNÉRABILITÉ . . . . .	83
1. Des explications insuffisantes et aléatoires . . . . .	83
2. Des rapports ambigus avec différentes notions . . . . .	87

B. LA DÉTERMINATION PLUS ÉVIDENTE DU CONTENU DE LA NOTION DE VULNÉRABILITÉ. . . . .	92
1. Une origine «matérielle» précise . . . . .	93
2. Un risque spécifique d'atteinte aux droits et libertés fondamentaux. . . . .	94

## II<sup>E</sup> PARTIE

### UN CRITÈRE AUX FONCTIONS CONGRUENTES

<b>La valeur systématisante de la vulnérabilité dans la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux . . .</b>	101
---	-----

Carole NIVARD

<b>I. L'attention particulière portée aux catégories vulnérables dans la garantie des droits de la Charte. . . . .</b>	106
A. LE CIBLAGE DES CATÉGORIES VULNÉRABLES COMME INDICATEUR DE L'EFFECTIVITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE LA CHARTE . . . . .	106
B. L'OBLIGATION DE MESURER L'IMPACT DES CHOIX DE POLITIQUE SOCIALE SUR LES CATÉGORIES VULNÉRABLES. . . . .	109
<b>II. Le renforcement du principe de non-discrimination vis-à-vis des catégories vulnérables. . . . .</b>	111
A. LA VIOLATION AGGRAVÉE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE	112
B. L'OBLIGATION D'ADOPTER DES MESURES SPÉCIFIQUES . . . . .	114

<b>La portée transversale de la vulnérabilité dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme . . . . .</b>	119
---	-----

Hélène HARDY et Caroline BOITEUX-PICHERAL

<b>I. Une place multivoque dans le contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme. . . . .</b>	122
A. LA CONTINGENCE MANIFESTE DES EFFETS DE LA VULNÉRABILITÉ . . . . .	122
1. Des matérialisations variables . . . . .	123
2. Une intensité graduée . . . . .	127

B.	L'AMBIVALENCE LATENTE DES INVOCATIONS DE LA VULNÉRABILITÉ . . . . .	132
1.	La relativité d'un effet diminutif sur l'autonomie du sujet . . . . .	132
2.	La relativité de la portée justificative pour l'État . . . . .	136
<b>II.</b>	<b>Un sens globalement univoque dans l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme . . . . .</b>	<b>140</b>
A.	L'EXTENSION RELATIVE DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR . . . . .	141
1.	L'adaptation régulière des règles relatives à l'articulation avec les recours internes . . . . .	141
2.	L'interprétation renouvelée de la qualité à agir . . . . .	144
B.	LA REVALORISATION PERCEPTIBLE DE LA PROTECTION CONVENTIONNELLE . . . . .	148
1.	Le renversement de la charge de la preuve . . . . .	148
2.	La réduction de la marge nationale d'appréciation . . . . .	153
3.	La catalysation des obligations positives . . . . .	156

<b>La dimension responsabilisante de la vulnérabilité dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme . . . . .</b>	<b>161</b>
---	------------

Béatrice PASTRE-BELDA

<b>I.</b>	<b>La vulnérabilité, vecteur d'adaptation du droit européen des droits de l'homme . . . . .</b>	<b>165</b>
A.	L'AMPLIFICATION DES CONTRAINTES PROCÉDURALES . . . . .	165
1.	Une garantie approfondie du droit de recours devant le juge européen . . . . .	166
2.	L'obligation positive de mener une enquête effective renforcée . . . . .	168
B.	L'INTENSIFICATION DES OBLIGATIONS POSITIVES DE NATURE SUBSTANTIELLE . . . . .	171
1.	Une prévention et une protection efficaces contre les mauvais traitements . . . . .	172
2.	Une protection efficace de la santé . . . . .	178
<b>II.</b>	<b>La vulnérabilité, vecteur d'enrichissement du droit européen des droits de l'homme . . . . .</b>	<b>181</b>
A.	DES OBLIGATIONS POSITIVES AVÉRÉES . . . . .	181

1. L'explicitation de l'obligation de protection de la personne privée de liberté. . . . .	182
2. La protection spécifique des femmes victimes de violences conjugales . . . . .	185
3. La protection progressive des personnes en situation de handicap . . . . .	186
4. La déclinaison de l'obligation de permettre aux Tsiganes de suivre leur mode de vie. . . . .	188
<b>B. DES OBLIGATIONS POSITIVES LATENTES . . . . .</b>	<b>190</b>
1. De nouveaux engagements destinés à renforcer la protection des personnes atteintes de troubles mentaux. . . . .	191
2. Les ambiguïtés de la protection prétorienne de la minorité rom. . . . .	193
<b>Conclusions générales . . . . .</b>	<b>197</b>
<b>Gérard GONZALEZ</b>	
<b>I. Un outil structurant aux contours incertains . . . . .</b>	<b>198</b>
A. LE CARACTÈRE RELATIVEMENT MALLÉABLE DE LA NOTION DE VULNÉRABILITÉ . . . . .	199
B. LA VULNÉRABILITÉ COMME OUTIL DE SYSTÉMATISATION RETENUE . . . . .	200
1. La synergie des sources intégrée. . . . .	200
2. La valorisation imparfaitement assumée. . . . .	202
3. Une dynamique des groupes vulnérables contenue. . . . .	203
<b>II. Une notion en adéquation avec l'objectif de protection concrète et effective des droits et libertés garantis par la Convention . . . . .</b>	<b>206</b>
A. L'IRRIGATION DE LA CONVENTION PAR LA NOTION DE VULNÉRABILITÉ . . . . .	206
B. LA FERTILISATION DE LA CONVENTION PAR LA NOTION DE VULNÉRABILITÉ . . . . .	208